

**RÈGLEMENTS DU CONCOURS**

**«Partagez vos petits bonheurs du matin»**

1. Ce concours s'adresse aux résidants du Québec âgés de 16 ans ou plus. Les noms d'emprunt, les noms porte-bonheur, les noms de personnes âgées de moins de 16 ans ou toute autre substitution de nom ne pourront bénéficier du ou des prix offerts dans ce concours.
2. Le concours débute le 22 septembre à **6h** et se termine le 10 octobre 2014 vers **9h.**
3. Un gagnant par adresse civique sera accepté. Une personne peut participer au concours autant de fois qu’elle le désire mais ne peut être finaliste et/ou gagner plus d’une fois.
4. Le concours sera véhiculé à WKND 91,9

**COMMENT PARTICIPER :** Du 22 septembre au 10 octobre, les auditeurs doivent appeler en ondes et nous parler de leurs petits bonheurs du matin. Un gagnant par jour sera fait par l’équipe des Matins WKND.

DESCRIPTION DU PRIX :

* Tous les gagnants recevront un certificat-cadeau de 50$ valide chez Jaja La Pizz

VALEUR TOTALE AU DÉTAIL DES PRIX OFFERTS: 750$

1. WKND 91,9 n'assumera aucune responsabilité dans le cas où son incapacité d'agir résulterait d'un grief, ralentissement de travail, conflit de travail ou faillite dans ses établissements ou chez l'un des commanditaires participants ou faute d'un tiers.
2. La seule responsabilité de WKND 91,9 ou de la personne au bénéfice de laquelle est tenu le présent concours publicitaire, selon le cas, est l'attribution des prix offerts aux gagnants selon le présent règlement.
3. Une personne qui participe à ce concours et/ou qui gagne et accepte un prix offert, renonce de fait à toute réclamation, mise en demeure, actions, poursuites en justice ou autres poursuites contre WKND 91,9 ou contre l'un des commanditaires quant à sa participation à ce concours ou quant à l'utilisation du prix gagné.
4. Les règlements sont disponibles chez  
   WKND 91,9, 815, Boul. Lebourgneuf, suite 505, Québec, Qc G2C 0C1